

# Lignes de conduite des AA

L'Internet

BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163

Les lignes de conduite des AA sont le fruit de l'expérience de membres des AA engagés dans divers domaines de service. Elles traduisent également l'orientation donnée par les Douze Traditions et la Conférence des Services généraux (É.-U. et Canada). Conformément à notre Tradition d'autonomie, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement des AA, la plupart des décisions sont prises par la conscience de groupe des membres concernés. Ces Lignes de conduite ont pour objectif de vous aider à atteindre une conscience de groupe *éclairée*.

## LES TRADITIONS DES AA ET L'INTERNET

Sur les sites Web des AA, nous observons tous les principes et toutes les Traditions des AA.

**L'anonymat** — Comme l'anonymat est la « base de toutes nos Traditions », nous protégeons toujours l'anonymat sur les sites Web publics des AA.

En 2013, la 63<sup>e</sup> Conférence des Services généraux a confirmé que « l'Internet, les médias sociaux et toutes formes de communications publiques sont inclus implicitement dans la dernière phrase de la version abrégée de la Onzième Tradition qui dit : "... dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma. »

Comme l'écrivait Bill, "À ce niveau [public], l'anonymat à 100 % était la seule réponse possible. Là, les principes devaient prendre le pas sur les personnalités, sans aucune exception." »

En 1970, la Conférence des Services généraux a adopté une résolution pour créer une « brève description... pas plus longue que le Préambule des AA, afin d'expliquer pourquoi les AA conservent la Tradition d'anonymat dans les films et les médias. » L'année suivante, la déclaration a été approuvée pour devenir l'actuelle « Carte de l'anonymat » que les groupes fermés lisent souvent au début des réunions des AA, en personne ou en ligne. Cette carte explique :

« Certains parmi nous ne connaissent peut-être pas notre Tradition de l'anonymat personnel public : "La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée, de même qu'au cinéma." Nous demandons très respectueusement qu'aucun conférencier des AA, ni aucun membre des AA, ne soit photographié, filmé ou identifié par son nom complet sur toutes les plateformes médiatiques ou dans tout rapport publié de nos réunions, dont les rapports publiés sur les plateformes médiatiques publiques. L'assurance de l'anonymat est essentielle dans nos efforts pour aider d'autres buveurs à problèmes qui peuvent désirer partager notre programme de rétablissement. Notre Tradition concernant l'anonymat nous rappelle que les principes des AA doivent être placés au-dessus des personnalités. » Cette carte est disponible sur la boutique en ligne des AA en cliquant sur le lien suivant : <https://onlineliterature.aa.org/Anonymity-Statement-Card>. En d'autres termes, cela signifie que les membres des AA ne s'identifient pas comme membres des AA en utilisant leur nom au complet ou une photo montrant leur visage. Pour plus d'informations sur l'anonymat en ligne, consulter la section de cette ligne de conduite intitulée « Protéger l'anonymat en ligne ».

**L'attrait plutôt que la réclame** — Comme l'a écrit notre cofondateur Bill W. : « L'information publique prend plusieurs formes — la

petite affiche à la porte d'une salle qui dit "Réunion des AA ce soir", l'inscription dans l'annuaire téléphonique local, la distribution de publications des AA, et des émissions technologiquement avancées de radio et de télévision. Quelle qu'en soit la forme, ça revient toujours à "un ivrogne qui transmet le message à un autre ivrogne", que ce soit par contact direct ou par des tiers ou par les médias. »

**L'autonomie financière** — Selon notre Septième Tradition, les AA subviennent à leurs propres besoins et cela s'applique aussi au cyberspace. Pour éviter toute confusion et pour éviter l'apparence d'affiliation, d'approbation ou de promotion, il faut choisir avec soin le lieu d'hébergement du site Web. Les comités de sites Web ont évité les sites d'hébergement qui exigent d'inclure des espaces publicitaires ou des liens avec des sites commerciaux.

Plusieurs sites « gratuits » d'hébergement sur le Web exigent que le site Web affiche des publicités ou des liens obligatoires. La plupart des comités des sites Web des AA considèrent cela comme une affiliation ou une approbation réelle ou implicite des produits ou services mentionnés dans ces publicités. Ils ont jugé prudent de créer un site Web par un service qui n'inclut pas de publicités ou de liens obligatoires.

**Ni affiliation ni appui** — La création de liens vers d'autres sites Web des AA aura souvent l'effet positif d'élargir substantiellement la portée d'un site. Cependant, lorsqu'on insère un lien vers un autre site des AA, il faut user de prudence, car chaque entité des AA est autonome, suit sa propre conscience de groupe et peut afficher des informations qu'une autre conscience de groupe pourrait trouver inappropriées. Il est impossible de prévoir une telle situation.

L'expérience nous apprend qu'il est encore plus hasardeux de faire des liens vers des sites non-AA. Non seulement sont-ils plus susceptibles d'afficher des informations non-AA ou controversées, mais la création d'un lien pourrait indiquer un appui, sinon une affiliation. En bout de compte, l'expérience nous suggère fortement d'user de prudence quand on considère de créer un lien vers un autre site.

Le BSG a tenté d'éviter certains de ces pièges sur le site Web des AA du BSG, [aa.org](http://aa.org), en limitant ses liens vers des entités de Service des AA connues et en incluant un avis obligatoire de sortie lorsqu'une personne désire activer un lien vers l'extérieur du site. (Cet avis s'applique également aux applications de logiciels, tel Adobe Reader, qui est fourni pour permettre aux visiteurs de lire les fichiers en format PDF [Portable Document Format].)

## PROTÉGER L'ANONYMAT EN LIGNE

La communication moderne chez les AA transite d'un alcoolique à un autre par des moyens de haute technologie, avec possibilité d'extension et en rapide évolution. La protection de l'anonymat est prioritaire

pour les membres, qui sont de plus en plus nombreux à avoir accès à l'Internet.

Comme l'a souligné Bill W., « L'anonymat possède deux aspects essentiels à notre survie individuelle et collective : l'un est spirituel et l'autre pratique. Au plan spirituel, l'anonymat exige de notre part le maximum de discipline, au plan pratique, l'anonymat a apporté aux nouveaux membres la sécurité, le respect et l'appui du monde extérieur ainsi qu'une protection contre ceux d'entre nous qui pourraient utiliser les AA à des fins malsaines et égoïstes. »

Quand nous utilisons les médias sociaux, nous sommes responsables de notre anonymat et de celui des autres. Quand nous affichons, textons ou bloguons, nous devrions présumer que nous publions sur un site public. Quand nous violons notre anonymat dans ces forums, nous pourrions briser l'anonymat d'autres personnes par inadvertance.

Vous trouverez des informations additionnelles sur l'anonymat en ligne dans la brochure *Le sens de l'anonymat*, le document de service SMF-197FR *L'anonymat en ligne et les médias numériques*, ou rendez-vous dans la section des archives du site Web de AA Grapevine pour toutes les histoires en lien avec l'anonymat.

## LES SITES WEB DE RÉSEAUTAGE SOCIAL

Facebook et les autres plateformes Web de réseautage social sont publics par nature. Même si les usagers créent leurs comptes et utilisent des noms d'usagers et des mots de passe, une fois entrés sur le site, c'est un lieu public où se mêlent les membres des AA et les non membres.

En elles-mêmes, ces plateformes ne violent pas notre principe d'anonymat ni aucune autre Tradition. C'est l'action des personnes qui peuvent leur causer du tort personnellement, en causer aux autres, ou à l'ensemble des AA. Nous en sommes individuellement responsables au Mouvement, à nous-mêmes et à notre propre Puissance supérieure. L'utilisation de ces plateformes pour donner des informations sur l'anonymat en ligne peut en réalité renforcer le principe d'anonymat en public.

Les membres peuvent individuellement prendre des mesures précises pour protéger leur anonymat personnel. Par exemple, une personne ou un groupe peut créer un compte totalement anonyme sur un média social sans utiliser de noms au complet ou de photos aux fins de parler exclusivement de rétablissement. Un autre peut utiliser son nom, mais non sa photo. Tant la lettre que l'esprit de la Onzième Tradition sont des balises claires dans ce domaine pour notre Mouvement.

Quand on en arrive à la Douzième Tradition, seule la personne peut y répondre à cause de son assise dans l'humilité. Les questions qui suivent se sont avérées des outils utiles pour évaluer si nos actions peuvent ou non entrer en conflit avec le principe décrit à la Douzième Tradition.

- Est-ce que je parle du message ou du messageur?
- Est-ce que je transmets le message des AA dans l'espoir d'aider une autre personne ou pour « prêcher du haut des toits »?
- Est-ce que j'associe mon message à des causes politiques?
- Est-ce que je fais particulièrement attention à ne pas identifier d'autres membres des AA dans les photos ou les déclarations?
- Est-ce que j'évite toute tentation de soulever des controverses en tenant des propos insultants ou en intimidant ceux qui ne sont pas d'accord avec moi?
- Est-ce que je fournis des liens utiles vers mon site Web local des AA, vers [aa.org](http://aa.org) ou [aagrapevine.org](http://aagrapevine.org)?

Si les personnes ne s'identifient pas comme membres des AA, il n'y a pas de conflit d'intérêts. Cependant, si une personne utilise son nom au complet et une image ou une représentation, comme une photo de son visage, il y aurait violation de l'esprit de la Onzième Tradition dont la version intégrale dit : « Nos noms et nos photos nous identifiant comme membres des AA ne devraient jamais être diffusés sur les ondes ou dans les films ou écrits publics. »

L'expérience nous apprend que c'est respecter la Onzième Tradition que d'éviter de divulguer notre appartenance aux AA sur des sites de réseautage social ou sur tout autre site Web, blogue, bulletin électronique, ou autre, à moins qu'il ne soit composé exclusivement de membres des AA et protégé par mot de passe.

Les sites Web et les réseaux sociaux permettent aux gens d'afficher beaucoup d'informations personnelles tant à leur sujet qu'aux autres. Selon notre expérience, certains membres des AA n'affichent rien qui utilise « le jargon AA » dans leur profil personnel et dans les « actualisations de statut » alors que d'autres sont d'avis qu'on peut le faire sans mentionner les AA ou Alcooliques anonymes.

Ces sites Web permettent souvent aux usagers de créer des « groupes » de réseaux sociaux et leur donnent la possibilité d'inviter d'autres personnes de même opinion à des « événements ». Certains membres des AA ont choisi de créer des groupes reliés aux AA. Comme il s'agit d'un média relativement nouveau et en évolution, il arrive souvent que les membres des AA « apprennent sur le tas », car la technologie et ses applications changent pratiquement chaque jour. Cependant, l'expérience nous apprend que la nature changeante des plateformes de médias sociaux rend difficile la formulation des lignes de conduite précises pour l'utilisation de ces ressources aux fins des AA. Tout groupe ou membre des AA qui envisage d'utiliser ce domaine public devrait étudier attentivement les politiques de protection de la vie privée de ces sites à la lumière de la tradition d'anonymat des AA. Par exemple, des sites de médias sociaux pourraient donner les noms au complet et des photos des membres du groupe, ce qui est contraire à l'usage chez les AA d'éviter ces actions en public. Même les groupes « fermés » ou « sur invitation » peuvent parfois révéler l'identité d'une personne. Bien s'informer *avant* de devenir membre ou de créer un tel groupe est essentiel pour protéger votre anonymat et celui des autres.

Le BSG a reçu plusieurs plaintes de membres des AA inquiets des bris d'anonymat en ligne, de l'usage inapproprié du nom des AA et de documents et marques protégés par copyright sur Facebook et autres sites Web de réseautage social. Aucune entité en ligne, des AA ou non, ne devrait s'afficher comme porte-parole des AA ou agir comme si elle représentait le Bureau des Services généraux, AAWS ou le Conseil des Services généraux. Chaque entité des AA est autonome et est encouragée à prendre ses décisions selon sa conscience de groupe en suivant les conseils prodigués dans nos Douze Traditions.

Il arrive que des membres des AA communiquent avec le BSG pour obtenir des suggestions sur la manière de respecter les Traditions sur Facebook et autres sites Web de réseautage social. N'oubliez pas que les membres du personnel du BSG ne sont pas « formés » en technologie, mais sachez qu'ils peuvent agir comme ressource à propos des Douze Traditions des AA et l'expérience commune du Mouvement aux É.-U. et au Canada. La question de savoir comment les principes spirituels des AA s'appliquent dans un environnement numérique devrait faire l'objet d'une discussion circonspecte par tout membre ou entité des AA désireux de créer une présence en ligne.

Comme l'a noté Bill W. : « Un vaste réseau de communication couvre maintenant le globe, jusque dans les coins les plus éloignés. Même s'il comporte d'énormes avantages publics, ce forum international illimité n'en constitue pas moins un terrain de chasse pour tous ceux qui recherchent l'argent, la gloire et le pouvoir aux dépens de la société en général. [...] Rien ne sera donc plus important que le bien-être futur des AA que la manière dont nous nous servirons de ce gigantesque réseau de communication. Utilisé avec altruisme et à bon escient, il pourrait donner des résultats qui dépassent tout ce que nous pouvons imaginer maintenant. Par contre, si nous faisons une mauvaise utilisation de ce bel outil, nous tomberons sous les coups de l'égo de nos propres membres, souvent animés des meilleures intentions. À ce danger, nous opposons le sacrifice que constitue l'anonymat des membres en public; c'est un véritable bouclier. Encore une fois, nous devons croire que l'amour des AA et l'amour de Dieu l'emporteront toujours. » (Extrait du AA Grapevine, novembre 1960.)

## LES SITES WEB DES AA — CRÉER UN SITE WEB LOCAL

Dans le Mouvement des Alcooliques anonymes, les décisions sont habituellement prises par une conscience de groupe éclairée et il en va de même pour la décision de créer un site Web. Qu'il s'agisse d'une Région ou d'un District, d'un Bureau central ou d'un Intergroupe, l'expérience des AA nous suggère de créer un comité pour discuter de tous les aspects du projet, incluant toute préoccupation concernant les Traditions. À moins d'être protégé par un mot de passe et réservé exclusivement aux membres des AA, un site Web des AA est un média public et, en conséquence, il demande que nous prenions les mêmes précautions que celles que nous utilisons dans le cas de la presse, de la radio et du cinéma.

Au départ, il importe de s'entendre sur la façon d'en arriver à une conscience de groupe qui représente la communauté locale des AA, et sur la manière d'informer les groupes et les Districts locaux ainsi que les Bureaux centraux et Intergroupes dans une Région (si elle est touchée) des progrès des travaux du comité. Quand le comité en sera arrivé à un consensus sur son rôle et ses responsabilités et sur la portée du site Web, les conclusions seront partagées avec l'entité tout entière (District, Région et autres) et une décision sera prise pas le vote d'une conscience de groupe éclairée quant à l'opportunité de procéder au développement d'un site Web. La consultation d'experts dans le domaine sur les questions techniques par le comité pourrait faire partie du processus. Une ressource utile contenant l'expérience commune des AA sur les sites Web est le document de service du BSG « Foire aux questions sur les sites Web des AA. »

## QUESTIONS DE SPIRITUALITÉ

Si on se fonde sur la force des AA et l'historique des partages personnels et intimes, la dimension spirituelle « d'un ivrogne discutant avec un autre » est toujours présente lorsqu'on parle de technologie comme source d'informations sur les AA. Même les membres les plus à l'aise avec l'Internet disent qu'ils ne souhaitent pas que la facilité des nouvelles technologies les distraie du partage un à un qui a été si important pour notre Mouvement et dans notre rétablissement de l'alcoolisme. Il est utile de rappeler que la vitesse de la technologie ne doit pas dicter la rapidité de nos actions.

Selon les partages d'expérience recueillis jusqu'à maintenant, les comités de sites Web ne discutent pas uniquement des aspects techniques du développement d'un site Web, mais ils s'intéressent aussi à la question de protéger le lien spirituel qui se crée quand un ivrogne parle avec un autre. Certains comités ont rapporté la disparition du « contact personnel » quand on se fie trop à la technologie, alors que

d'autres disent qu'ils ont trouvé un équilibre qui leur donne satisfaction. Il revient à la conscience de groupe éclairée d'un comité de déterminer quel contenu AA est utile et approprié. La bonne nouvelle est que les décisions qu'on prend aujourd'hui pourront être étudiées, révisées, abandonnées ou étendues. Un comité peut toujours essayer quelque chose pendant un certain temps et revenir pour déterminer si cela fonctionne. C'est la méthode des AA!

## LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS D'UN SITE WEB

Une fois la structure de la conscience de groupe arrêtée pour décider du contenu, des politiques et des procédures menant à la création et au maintien d'un site Web des AA, on suggère de nommer ou d'élire un Webmestre (directeur du Web). Celui-ci se rapporte au comité et aux groupes qu'il sert.

Voici l'expérience d'une Région : le comité du site Web comprend six membres des AA : le président du Web, le président de l'Information publique (IP) de la Région, un représentant de District (RDR) en fonction, un ancien délégué, un représentant auprès des Services généraux (RSG) en fonction et un membre ad hoc. Les trois derniers sont choisis par le président du site Web et leur mandat est de deux ans. De plus, un Webmestre, un Webmestre adjoint et d'autres membres ad hoc sont responsables de l'entretien quotidien du site Web. (L'expérience nous apprend que cela peut demander beaucoup de temps si le Webmestre a la responsabilité de tenir à jour les listes de réunions locales.)

Certains comités ont décidé de créer leurs propres lignes de conduite pour le site Web, incluant : la raison d'être du site, le contenu détaillé du site Web, la procédure pour ajouter ou retirer du contenu, le calendrier de rotation du comité, la distinction entre le comité du site Web et l'équipe d'entretien du site Web (c.-à-d. le Webmestre et son adjoint), les lignes de conduite du comité du site Web et, si cela est opportun, les lignes de conduite de l'équipe d'entretien du site Web, incluant sa composition et ses responsabilités.

## LE CHOIX D'UN NOM DE DOMAINE

Le choix du nom de domaine, comme les autres questions importantes, devrait être fait par la conscience de groupe éclairée. Pour protéger les marques de commerce et de service des Alcooliques anonymes, on demande aux comités des sites Web de ne pas utiliser les expressions « AA », « Alcooliques anonymes » ou « Le Gros Livre » dans leur nom de domaine.

Nous savons que plusieurs entités de service ont intégré l'expression « aa » en lettres minuscules à leur nom de domaine avec d'autres informations d'identification (p. ex., [www.aabureaucentral.org](http://www.aabureaucentral.org) ou [www.région999aa.org](http://www.région999aa.org)). C'est une façon positive de protéger les marques de commerce et de service des AA.

## UTILISATION DE DOCUMENTS PROTÉGÉS PAR COPYRIGHT

Les restrictions de copyright protègent la documentation affichée sur des sites Web, tout comme les droits d'auteur protègent les publications imprimées des AA. Il faut obtenir l'autorisation du BSG avant d'inclure des textes d'AAWS ou d'AA Grapevine ou de La Viña. Vous trouverez un lien vers les Conditions d'utilisation du site [aa.org](http://aa.org), en bas à droite de chacune des pages du site [www.aa.org](http://www.aa.org).

Comme dans les bulletins de nouvelles des AA, les sites Web créés par les Régions, les Districts et les Bureaux centraux et les Intergroupes peuvent citer une expression, une phrase ou un court paragraphe extrait des publications des AA — comme le Gros Livre (*Les Alcooliques anonymes*), *Les Douze Étapes et les Douze Traditions*, *Le Manuel du*

*Service chez les AA*, et les brochures approuvées par la Conférence — sans obtenir une autorisation écrite. Dans un tel cas, il faut ajouter le crédit approprié pour s'assurer de protéger le copyright des publications des AA. Après une courte citation d'un livre ou d'une brochure, on devrait trouver le crédit suivant :

Extrait de (*nom de la publication, numéro de page*),  
Reproduit avec l'autorisation d'A.A. World Services. Inc.

Comme le Préambule des AA est sous copyright du A.A. Grapevine, les mots suivants devraient apparaître sous le Préambule ou tout article ou caricature tiré du Grapevine.

Extrait du Grapevine (*date*). Reproduit avec  
autorisation du A.A. Grapevine, Inc.

Nous vous demandons de ne pas recréer les articles qui apparaissent actuellement sur les sites Web du BSG ou du AA Grapevine. Faites plutôt un lien vers les pages appropriées des sites : [www.aa.org](http://www.aa.org) et [www.aagrapevine.org](http://www.aagrapevine.org).

## **AFFICHAGE DE PROCÈS-VERBAUX OU RAPPORTS DE SERVICE**

La décision du contenu à afficher sur un site Web public demande une bonne réflexion. S'il peut être utile de donner accès facilement aux procès-verbaux de réunions, aux rapports et à la documentation historique à une large population, il faut garder à l'esprit que ces documents peuvent se retrouver dans un média public. Chaque document devrait être examiné et révisé pour s'assurer que n'y apparaît pas le nom au complet d'un membre des AA.

Certains comités préparent une version des procès-verbaux pour les membres des AA exclusivement avec les noms au complet et les numéros de téléphone et les adresses courriel, et une autre version qui élimine les noms et les coordonnées personnelles pour affichage sur le site Web public du comité.

En plus des membres locaux des AA, n'oubliez pas que les personnes suivantes sont membres des AA et que ni leur nom au complet ni leur photo ne devraient apparaître dans des rapports publics : les administrateurs de Classe B (alcooliques) du Conseil des Services généraux, les directeurs d'AAWS et d'AA Grapevine, les membres du personnel du BSG et certains employés du Grapevine et de La Viña. En cas de doute, il serait préférable de demander l'autorisation de la personne avant d'afficher son nom au complet dans un rapport.

Certains comités peuvent trouver tout à fait convenable d'afficher les noms au complet et les coordonnées sur un site Web protégé par mot de passe destiné exclusivement aux membres des AA. Cette question relève de la conscience de groupe éclairée.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE PERSONNELS SUR LES FEUILLETS ANNONÇANT DES ÉVÉNEMENTS DES AA**

Jusqu'à très récemment, les membres des AA n'avaient habituellement aucune objection à indiquer leur prénom, l'initiale de leur nom de famille et leur numéro de téléphone personnel sur les feuillets annonçant un événement des AA à venir, car ces feuillets étaient typiquement distribués exclusivement lors de réunions des AA, laissés sur les tables lors d'autres événements des AA ou distribués aux membres. Aujourd'hui, les feuillets annonçant des événements peuvent facilement être téléchargés et visionnés sur des sites Web et rendus accessibles au grand public.

Par le biais de services de recherche sur Internet, il est désormais possible d'obtenir l'identité d'une personne par son numéro de téléphone,

y compris son nom au complet et, possiblement, d'autres informations personnelles. Si un membre des AA est inconfortable avec l'idée de mettre son numéro de téléphone personnel sur une affiche, le comité organisateur de l'événement pourrait envisager d'autres moyens de communiquer, par exemple, une adresse courriel pour l'événement.

## **LES SECTIONS « PRIVÉES » DES SITES WEB DES AA**

Le BSG a entendu parler de certains Districts ou Régions qui ont déclaré « privées » certaines parties de leur site Web et qui exigent qu'on emploie un nom d'utilisateur ou un mot de passe pour y entrer. Dans certains cas, la seule condition pour recevoir un nom d'utilisateur et un mot de passe est d'affirmer au Webmestre ou à un autre serviteur de confiance qu'on est membre des AA. Dans d'autres cas, l'accès n'est accordé qu'aux détenteurs de postes de service désignés.

Les comités de sites Web qui envisagent de créer des sections de leur site Web protégé par mot de passe devraient garder à l'esprit quelle partie du contenu est privée et quelle partie est publique, qui aura accès à l'information privée et de quelle façon? Comment seront transmis, entreposés et maintenus les noms d'utilisateurs et les mots de passe?

Certains sites Web utilisent ces sections privées pour modifier ou mettre à jour les informations sur les réunions et les renseignements sur les serviteurs de confiance. Quand vous permettez à un travailleur de service de changer le contenu d'une base de données d'un site Web, le comité du site Web doit faire preuve de prudence. Les membres qui ont la possibilité de modifier le contenu peuvent avoir besoin de formation sur le logiciel utilisé et le comité voudra peut-être désigner une personne pour s'assurer de l'exactitude des données.

À ce jour, le BSG n'a pas entendu parler de problèmes concernant des non-membres des AA qui ont pu avoir accès à des informations confidentielles des AA contenues dans ces sections privées. Toutefois, les comités de sites Web voudront peut-être discuter de moyens de protéger les informations confidentielles des AA et d'éviter les violations de sécurité.

L'expérience collective des AA nous dit que certains membres des AA n'ont pas d'objection à utiliser leur nom au complet et leurs coordonnées personnelles sur des sites Web des AA protégés par mot de passe. Par contre, d'autres membres ne sont pas à l'aise de donner ces informations à des fins de communication, même sur un site protégé par mot de passe. Les comités sont habituellement prudents dans leurs démarches pour aider les membres à apprendre de nouveaux modes de communication et continuent à offrir aux membres la possibilité de recevoir leurs informations des AA par la poste s'ils le désirent.

Le BSG a une certaine expérience des sites Web privés des AA protégés par mot de passe. En premier lieu, les directeurs d'AAWS, suivis des administrateurs du Conseil des Services généraux ont accepté de recevoir leur documentation historique par le biais d'un « tableau de bord », un outil de communication électronique protégée par nom d'utilisateur et mot de passe. En 2008, les membres de la Conférence des Services généraux ont aussi reçu pour la première fois leur documentation historique par le biais d'un tableau de bord privé. (Tous les membres de la Conférence ont aussi eu le choix de recevoir leur documentation historique sur CD ou sur papier.)

## **L'ANONYMAT ET LES COURRIELS**

Le courriel est un mode de communication très fréquent et accepté. Il est aujourd'hui employé régulièrement comme outil de service chez les AA, mais comme dans tous nos services, nous devons nous as-

surer que les Traditions du Mouvement sont respectées lorsque nous utilisons cette forme de communication.

Quand nous utilisons le courriel, il est important de tenir compte de l'anonymat des destinataires des messages. L'envoi de messages à plusieurs destinataires en dévoilant l'adresse courriel de chaque personne sur la liste des destinataires pourrait entraîner un bris d'anonymat d'une personne. En conséquence, il est préférable d'obtenir l'autorisation expresse de chaque destinataire avant d'utiliser son adresse courriel pour la correspondance des AA, particulièrement dans le cas d'une adresse courriel au travail. Lorsque vous envoyez un courriel à plusieurs personnes qui désirent rester anonymes, il est possible d'utiliser l'option CCI (Copie Carbone invisible) disponible sur la plupart des ordinateurs.

## **LES COURRIELS CHEZ LES AA — ACCÈS, ADRESSES ET ROTATION**

Il n'est pas nécessaire de posséder un ordinateur personnel ou un portable pour utiliser le courriel. Plusieurs membres des AA dans les services qui n'ont pas d'ordinateur utilisent les accès gratuits à l'Internet pour se procurer un compte courriel qu'ils destinent exclusivement à leurs courriels de service chez les AA. Ces membres des AA peuvent prendre leur courrier électronique dans les bibliothèques publiques, les cafés Internet et partout où l'Internet est accessible.

Dans le cas des fonctions de service des AA, on peut transmettre d'un serveur de confiance à un autre une adresse courriel générique au moment de la rotation. Par exemple, l'adresse courriel et le compte pour [présipd10a7@région999.com](mailto:présipd10a7@région999.com) pourraient, au moment de la rotation être transmis au successeur, ce qui assure le maintien de l'identité de l'adresse courriel pour la fonction, d'un serveur à l'autre.

## **UTILISATION DES NOMS AU COMPLET DANS LES COURRIELS AUX PROFESSIONNELS**

On dit que la communication par courriel avec des professionnels est semblable à tout projet d'envoi postal en vrac, à l'exception de ce qui suit : 1) les courriels peuvent facilement être réexpédiés et, 2) il est facile de copier-coller le contenu d'un courriel ou le télécharger sur un site Web.

Des professionnels « amis des AA » nous ont dit qu'aux fins de la Collaboration avec les milieux professionnels (CMP) ou de l'Information publique (IP), une lettre ou un courriel portant les noms au complet sont plus crédibles, de même qu'une présentation professionnelle.

Le coordonnateur de l'Information publique du BSG répond aux demandes des médias par courriel et par lettre en signant comme suit :

Sincèrement,  
Jean Untel (Nom de famille à ne pas diffuser  
sur les plateformes de médias sociaux)  
Coordonnateur de l'Information publique

## **L'ANONYMAT SUR LES ORDINATEURS PERSONNELS**

Certains membres des AA se disent « J'ai mon propre ordinateur, je n'ai donc rien à craindre pour l'anonymat des membres des AA dans mon carnet d'adresses. » Cependant, une personne déterminée peut obtenir un mot de passe et un nom d'utilisateur pour accéder au compte courriel d'une autre personne. Il est à espérer qu'une telle situation ne se produira pas, mais il serait prudent de choisir un mot de passe qui est aussi unique que possible et de ne le révéler à personne.

Même les comptes courriels les mieux protégés peuvent être « piratés » par un expert, mais nous savons que plusieurs membres des AA

sont prêts à prendre ce risque, en faisant preuve de prudence et de bon sens.

Dans le cas où des amis ou membres de la famille utilisent le même appareil, il faut aussi penser que d'autres membres de la famille ou des amis peuvent avoir accès aux carnets d'adresses utilisés pour la correspondance des AA sur un ordinateur personnel, un portable, un ordonnanceur personnel, un téléphone intelligent, une tablette et un appareil numérique et autres, peuvent être utilisés par des amis et des membres de la famille lorsque plus d'une personne utilise ces appareils.

## **LES DANGERS DES POURRIELS (SPAM)**

Il revient à la conscience de groupe du comité de déterminer la meilleure façon d'aborder les projets de service par l'Internet, particulièrement ceux de la CMP ou de l'IP.

Il est fortement suggéré que les membres des AA évitent de faire des envois en nombre non sollicités pour le service des AA, par exemple des « envois massifs » de courriels. En se faisant, ils pourraient mêler le nom des AA à une controverse publique et nuire à la réputation générale des AA. Ces gestes pourraient aussi violer une ou plusieurs lois, alors, informez-vous sur les lois locales et fédérales concernant la communication par courriel et les pourriels.

Le comité pourrait plutôt discuter de la possibilité d'envoyer la correspondance des AA à un nombre restreint de destinataires ou d'envoyer des courriels personnalisés, un à la fois. Il arrive que des courriels soient interprétés comme courrier indésirable. Il convient donc de prévoir un suivi au cas où on n'obtient pas de réponse au message initial. En plus des contacts personnels des membres des AA, un moyen intéressant de rejoindre les professionnels et le grand public est de créer un lien avec le site Web des AA du BSG, [aa.org](http://aa.org).

## **LES MESSAGES DE CONFÉRENCIERS EN LIGNE**

Des membres nous ont dit qu'il y a de plus en plus de fichiers sonores de partages de membres des AA sur l'Internet. Si un membre ne veut pas que son partage AA soit diffusé publiquement, il peut communiquer avec le Webmestre et demander qu'on retire le fichier.

Plusieurs membres ont suivi, avec bonheur, la suggestion suivante pour les conférenciers lors d'événements des AA, extraite d'un document de service du BSG « Lignes de conduite des AA pour les congrès, les conférences et les rassemblements » :

L'expérience démontre qu'il vaut mieux encourager les conférenciers à ne pas donner leur nom au complet ni celui de tierces personnes dans leurs causeries. La force de nos Traditions sur l'anonymat est renforcée par les conférenciers qui n'utilisent pas leur nom de famille et par les services d'enregistrement dont les étiquettes et les catalogues n'identifient pas les conférenciers par leur nom de famille, leur titre, leur activité de service, leur travail ou leur description.

De plus, quand certains membres des AA savent que leur partage est enregistré pour diffusion future sur un site Web, ils omettent certains détails de leur vie qui pourraient contribuer à les identifier ou à identifier leur famille.

*Ces dernières années, le Comité du Conseil pour l'Information publique a demandé que le BSG crée chaque année une « note de service aux techniciens audio », ces entreprises embauchées pour enregistrer les conférenciers des AA à toute Conférence, tout Congrès ou tout Rassemblement au niveau local. Cette note de service est envoyée à l'ensemble des délégués actuels de Région, au cours du premier*

trimestre de l'année dans le cadre de la « Lettre annuelle aux délégués sur les procédures de bris d'anonymat ». Les délégués peuvent ensuite envoyer cette note de service, au besoin, aux entreprises de techniciens audio locales pour leur rappeler la Tradition d'anonymat des AA avec le grand public et leur demander leur collaboration.

## RÉUNIONS/GROUPES DES AA EN LIGNE

L'apparition soudaine de la pandémie en 2020, comme nous le savons tous, a créé un tout nouvel environnement (pour la plupart) pour les groupes d'Alcooliques anonymes du monde entier : l'environnement virtuel. Soudainement incapables de se réunir en personne, de nombreux groupes ont rapidement opté pour des plateformes de réunion disponibles et peu coûteuses utilisant la technologie Internet, ce qui a donné lieu à de nouveaux défis intéressants et a fait ressortir le besoin de nouvelles façons de penser concernant l'intégration de cette nouvelle plateforme dans la vie des AA d'une manière qui respecte nos Étapes, nos Traditions et nos Concepts.

La participation à la vie des AA jusqu'en 2020 s'était logiquement appuyée sur une organisation structurelle géographique, notamment pour le travail de services généraux. Cela a amené de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. Lors de la 71<sup>e</sup> Conférence des Services généraux au printemps 2021, deux résolutions ont été adoptées en lien direct avec le sujet :

**I)** La structure des services généraux des États-Unis et du Canada reconnaît les groupes en ligne et encourage leur participation, en inscrivant les groupes qui demandent à être inscrits dans le District et la Région de leur choix, l'option par défaut étant le lieu du contact principal du groupe. Ceci remplace la résolution de 1997 qui désignait les groupes en ligne comme les « réunions internationales par correspondance. »

**II)** Le Conseil des Services généraux forme un comité chargé d'étudier les possibilités futures de participation des groupes en ligne à la structure des Services généraux des États-Unis et du Canada.

Un groupe de travail a été formé au BSG pour répondre à la résolution I, concernant la liste des groupes virtuels. Il est important de noter que la résolution I reconnaît clairement les groupes virtuels, et que le groupe de travail a révisé le formulaire de nouveau groupe pour faciliter ce changement. Il s'appelle désormais Lignes de conduite/Formulaire d'inscription des nouveaux groupes et est disponible à l'adresse LIGNES DE CONDUITE POUR L'UTILISATION DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE NOUVEAUX GROUPES AU BSG | Alcoholics Anonymous (aa.org) (FF-30)

En ce qui concerne la résolution II, le président du Conseil des Services généraux a constitué un comité ad hoc du CSG pour étudier la participation des groupes en ligne à notre structure de services généraux aux États-Unis et au Canada. Le comité ad hoc a présenté son rapport lors des 72<sup>e</sup> et 73<sup>e</sup> Conférences des Services généraux. Les sujets ont également été discutés lors d'ateliers à des Forums territoriaux, des ateliers de Région et de District, et assemblées publiques organisées par des groupes en ligne. Des sondages ont été effectués et le BSG continue de rassembler des expériences partagées en rapport avec les groupes en ligne et hybrides. Deux nouvelles sources pour les expériences partagées en rapport avec les groupes et les réunions virtuels

sont disponibles : l'Intergroupe des AA en ligne et le Forum sur la technologie dans les AA.

À l'échelle internationale, diverses structures en sont à diverses étapes de discussions sur les groupes en ligne/virtuels. À bien des endroits, il y a beaucoup d'engagement et de progrès. Dans d'autres, il y a encore des questions sur la place des groupes en ligne ou des réunions dans leur structure. Il est important de noter que la façon dont les membres communiquent et la façon dont les structures se sont organisées varient grandement d'une structure à l'autre. Aux États-Unis et au Canada, les groupes virtuels sont reconnus, et il revient ensuite au niveau local de déterminer la façon dont les groupes seront incorporés. Ce n'est pas nécessairement le cas partout dans le monde.

Voici des exemples d'influence positive de la part de groupes et de réunions en ligne :

- Atteindre les alcooliques dans les régions éloignées
- Un afflux de jeunes par les groupes en ligne
- Donne aux membres du monde entier l'occasion de communiquer et de partager
- Capacité de commencer des réunions dans les régions et les pays où il n'y a pas de réunions actuellement
- Économies possibles grâce à des réunions de service en ligne et permettre à davantage de personnes de participer

Certaines préoccupations au sujet des groupes virtuels ont été exprimées, notamment :

- Certains pensent que les groupes en ligne n'ont pas l'impact spirituel de parler entre eux après la réunion qui est typique dans les réunions physiques
- Perception d'un manque d'intérêt pour le service dans les groupes en ligne
- Préoccupations concernant la vie privée et la confidentialité
- Contributions à la Septième Tradition
- Préoccupations selon lesquelles les groupes des AA en ligne pourraient nuire aux contacts personnels ou aux activités de service

De nombreuses options technologiques sont possibles et de nouvelles sont probablement en cours de développement chaque jour. Cependant, comme nous l'avons précisé ci-dessus, il est important que la vitesse du développement technologique n'oblige pas le comité à prendre une décision rapide, plutôt qu'une décision réfléchie et dans le respect des AA. Évidemment, toutes les décisions doivent prendre en considération toute situation dans laquelle l'anonymat public d'un membre des AA pourrait être compromise.

## PARTAGEZ AVEC NOUS VOTRE EXPÉRIENCE LOCALE

Les besoins locaux et l'expérience des AA détermineront comment les communications des AA progresseront en cette ère électronique. Si vous avez des questions ou désirez partager l'expérience de votre comité local du site Web, communiquez avec le BSG à :

### General Service Office

P.O. Box 459, Grand Central Station New York, NY 10163

Tél. : (212) 870-3400